



## **Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-412-2**

Version PDF

Autres références : 2011-412 et 2011-412-1

Ottawa, le 23 septembre 2011

### **Avis de demandes reçues**

#### **Rimouski (Québec) Modification à l'article 1**

Suite aux avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-412 et 2011-412-1, le Conseil annonce que le demandeur a retiré sa requête visant à ajouter un émetteur FM à Amqui (Québec). Par conséquent, les paragraphes suivants sont retirés de la demande :

Le demandeur propose d'ajouter un émetteur FM à Amqui pour diffuser les émissions de CFYX-FM Rimouski.

Le nouvel émetteur serait exploité à la fréquence 92,7 MHz (canal 224A) avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 280 watts (PAR maximale de 900 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 202,6 mètres)

Secrétaire général